



PREAVIS No 03 - 2019

MUNICIPALITE

DE

TOLOCHENAZ

DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

**ROUTE DE LA GARE – SUD
RÉFECTION DE LA CHAUSSEE
ADOPTION DU PROJET D'EXÉCUTION**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la séance du 10 décembre 2018, le Conseil Communal a adopté le crédit de CHF 900'000.- pour la réfection de la route de la Gare – Sud dans le cadre des travaux d'entretien mis au budget 2019. De ce fait, seule l'approbation du projet routier est à traiter dans le présent préavis.

2. Situation actuelle

Le tronçon à réfectionner débute depuis l'entrée en localité (panneau 50 km/h) jusqu'au pont traversant les voies CFF (voir trait en rouge sur le plan ci-après).

Actuellement, ce tronçon routier est dépourvu de toute infrastructure en terme de mobilité douce. Le concept du projet vise à créer une liaison continue en mobilité douce depuis le giratoire de la Caroline au Sud sur la RC 1 jusqu'à la zone d'habitation située au Nord du pont CFF.

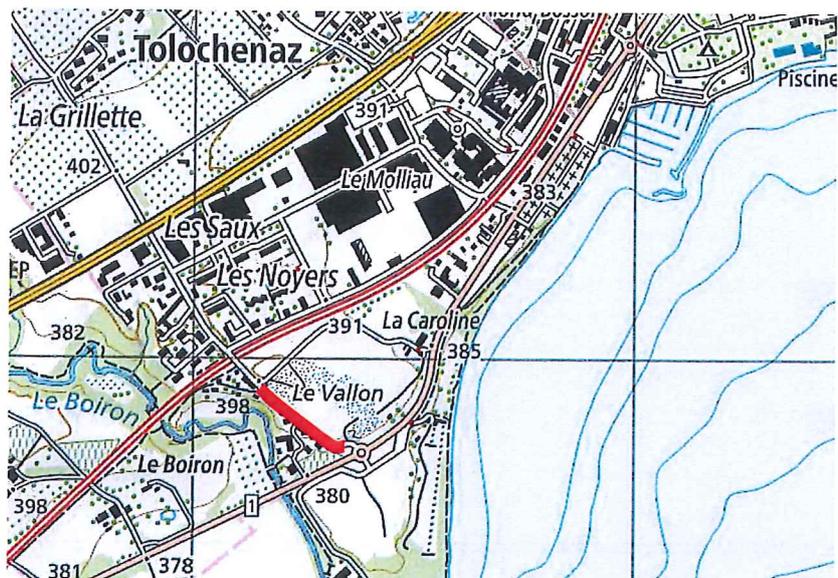


Figure 1 : Extrait de la carte nationale 1:25'000, swisstopo

Le trafic actuel sur ce tronçon est composé principalement de transit et il n'y pas de transport public qui circule sur cette route.

La chaussée sur ce tronçon a actuellement une largeur variant d'environ 4.90 à 6.00 m et ne dispose pas de trottoir ou de bande cyclable permettant l'accès aux habitations bordant la route en mobilité douce. La limitation de vitesse est fixée à 50 km/h. Par ailleurs, l'état de la chaussée est vétuste et présente du faïençage. Elle nécessite une réfection complète.

D'autre part, le pont traversant les voies CFF dispose d'une bande protégée par une barrière métallique permettant aux piétons de traverser ce pont en toute sécurité. La chaussée est par conséquent rétrécie à cet endroit. Une perte de priorité en direction du village est définie.

Actuellement, tout le tronçon de la Route de la Gare, depuis le giratoire de la Caroline jusqu'au carrefour à feu de la route de Lully, est interdit au trafic poids-lourds de manière restreinte. Le tronçon est marqué par le signal OSR 2.07 « Circulation interdite aux camions » et muni d'une plaque complémentaire « Excepté services publics et livraison ».

3. Chemin pédestres

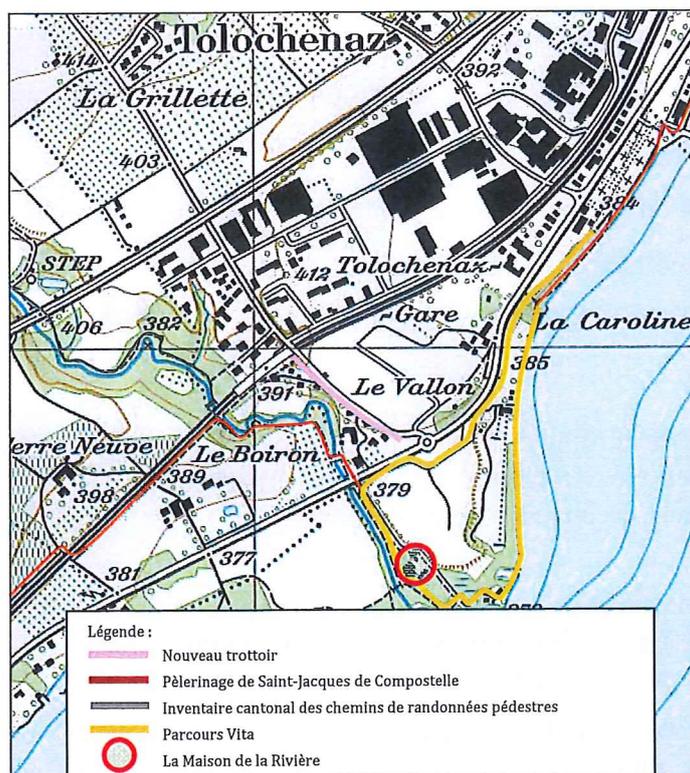


Figure 2 : Carte des chemins pédestres, swisstopo

3.1. Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres

Plusieurs chemins pédestres se trouvent dans la région (en vert et brun sur la carte ci-dessus). Un de ceux-là, la Via Jacobi, est également utilisé par les pèlerins de « Saint-Jacques-de-Compostelle » (cf. 3.3).

3.2. Parcours VITA

Au bord du lac, un parcours Vita de 3.1 km est régulièrement utilisé par de nombreux sportifs (en orange sur la carte ci-dessus).

3.3. Voie de Saint-Jacques-de-Compostelle

« Le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un pèlerinage catholique, dont le but est le tombeau légendaire de l'apôtre Saint Jacques, situé dans la crypte de la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice (Espagne). Le pèlerinage de Compostelle compte parmi les trois plus importants pèlerinages de la Chrétienté. »

L'itinéraire initial transitait par la route de la Gare, mais a été modifié suite au remblayage de l'ancienne gravière de la Caroline.

3.4. Maison de la Rivière

Le complexe des bâtiments qui abrite la « Maison de la Rivière » a été construit autrefois afin de servir de dépôt pour l'équipement et la munition des troupes du Régiment du Pays de Vaud. Sa transformation a permis d'en faire un centre national en matière de gestion piscicole et de renaturation des cours d'eaux. Le complexe se trouve également sur les itinéraires pédestres.

4. Présentation du projet

Les travaux de réfection comporteront :

- Réfection totale de la chaussée et création d'une bande cyclable à la montée
- Création d'un trottoir côté Ouest
- Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie
- Création d'un collecteur d'eaux claires
- Pose d'un nouveau tube électrique de la Romande Energie

5. Travaux projetés

Le projet de réfection de la route consiste à fixer le gabarit de la chaussée de façon à éviter le trafic de transit sur cet axe. La largeur de la chaussée projetée sera de 7.00 m au total, soit 5.50m pour une largeur de chaussée bidirectionnelle et 1.50m pour la largeur de la bande cyclable.

Afin d'améliorer la modération du trafic sur ce tronçon, trois décrochements horizontaux d'une longueur de 5.00 m et d'une largeur de 1.00 m seront disposés de part et d'autre de la chaussée à environ 50 m d'intervalle chacun.

Au vu de l'état structurel de la chaussée existante sur l'ensemble du tronçon, elle sera réfectionnée depuis le virage de la branche nord du giratoire de la Caroline jusqu'au pont CFF.

Les travaux de réfection de la conduite d'eau potable et de défense incendie, de la création d'un collecteur d'eaux claires et de la pose d'un nouveau tube électrique de la Romande Energie se feront en même temps que la réfection de la chaussée.

Les candélabres existants situés du côté Est de la route seront supprimés : 9 nouveaux candélabres seront mis en place le long du trottoir côté Ouest. Ils permettront d'éclairer de manière optimale le trottoir et la chaussée. Ils seront matérialisés par des luminaires LED avec un système d'abaissement de luminosité aux heures creuses, durant la nuit, en vue de diminuer la consommation d'énergie.

La coupe-type ci-dessous représente le principe général des travaux qui seront réalisés.

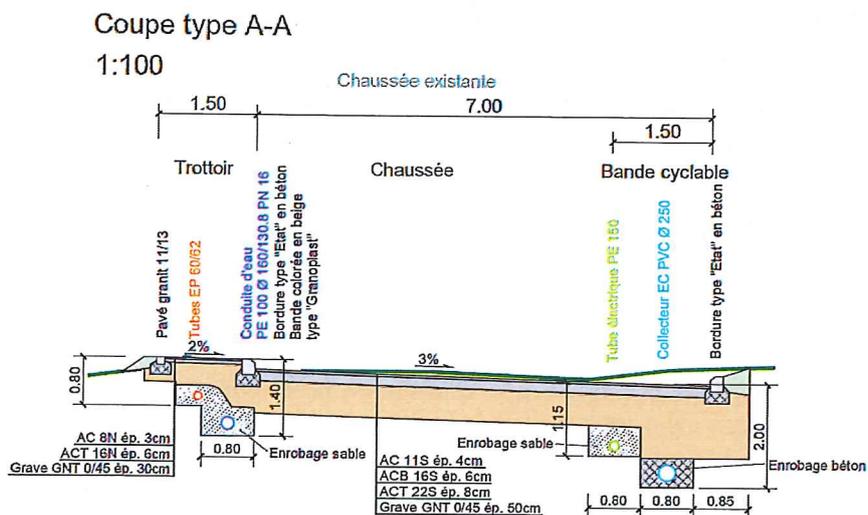


Figure 3 : Coupe type A-A, Route de la Gare – Secteur sud

6. Emprises et surfaces d'assolement

Au vu de la situation existante, la création d'un trottoir et d'une bande cyclable impliquent de devoir empiéter sur les parcelles adjacentes au domaine public côté Lausanne.

Les parcelles 123, 128 et 129 sont classées en surface d'assolement (SDA) de qualité de sol 2. Etant donné que l'aménagement d'une bande cyclable dans ce secteur fait partie intégrante de la mesure du PALM 2016 (4c.RM.203), le Service du Développement Territorial (SDT) a préavisé favorablement pour l'aménagement de cette bande cyclable sur les SDA.

L'emprise nécessaire à la réalisation du projet sera traitée par servitude de droit de passage public à pied et pour tous véhicules. Elle a fait l'objet d'une enquête publique qui a été déposée du 22 mars 2019 au 21 avril 2019 (aucune remarque ou opposition).

Le projet a été étudié de manière à minimiser au maximum les emprises sur ces parcelles en fonction des contraintes existantes (largeur du domaine public et habitations existantes côté St-Prex).

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la décision suivante :

Le Conseil Communal de Tolochenaz

- Dans sa séance du 17 juin 2019,
- Vu le préavis municipal 03-2019,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'accepter le plan d'exécution de travaux de réfection pour la Route de la Gare Sud tel que présenté.

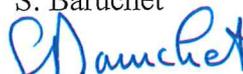
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
S. Guarna



La Secrétaire
S. Baruchet



Annexe :

Plan de situation

